

27.11.2020 - 11:25 Uhr

## "20 Minuten" a informé correctement sur la mort de George Floyd (prise de position 84/2020)

Berne (ots) -

Parties: X. c. "20 Minuten"

Thème: Omission d'informations importantes

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a rejeté une plainte concernant un article de "20 Minuten" sur la mort de l'Afro-américain George Floyd. Le journal avait évoqué les enregistrements vidéo de la bodycam d'un des policiers ayant interpellé George Floyd qui venaient de faire surface. Un lecteur s'est adressé au Conseil de la presse pour se plaindre que le journal avait escamoté des informations importantes comme le fait que George Floyd ne pouvait déjà plus respirer correctement avant que le policier n'appuie le genou sur son cou. Ou que le Noir s'était opposé aux injonctions du policier.

Le Conseil de la presse a tranché que "20 Minuten" avait fait un compte rendu correct dans le bref article qui s'inscrivait dans une longue série d'articles consacré à la mort de George Floyd. Le fait que le journal gratuit ait mis l'accent sur des informations apparues récemment n'était pas arbitraire. Les deux aspects contestés par le plaignant étaient eux aussi évoqués, même s'ils l'étaient moins en détail que dans de précédents articles sur le sujet.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100860704> abgerufen werden.